

PAR SDÉ et PAR COURRIER

Steve Cadrin
Ligne directe : 514 392-5725
scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 13 décembre 2019

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'Énergie
Tour de la bourse
800, Place Victoria
2^{ième} étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet: *HQT - Demande d'autorisation du budget des investissements 2020 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 65 millions de dollars*
Demande de délai additionnel - Argumentation

Dossier : R-4097-2019
N/D: 4503-47

Chère consœur,

L'AHQ-ARQ devait produire ce jour pour 12 h 00 son argumentation dans le dossier mentionné en titre.

Or, le soussigné a été retenu en audience dans le dossier R-4096-2019 jusqu'à hier (et la préparation de la demande de renseignements sur les centrales photovoltaïque de ce même dossier ce matin).

De plus, en matinée, ce jour, le soussigné a aussi été retenu dans un dossier d'injonction provisoire imprévu (hors Régie).

Dans les circonstances, nous demandons donc l'autorisation à la Régie de produire tardivement notre argumentation, soit au plus tard le **16 décembre 2019 à 12 h 00**, et ce, même si nous anticipons que cette argumentation sera relativement succincte, ayant peu de choses à ajouter en réplique à la plaidoirie du Transporteur, la preuve de l'AHQ-ARQ répondant déjà à ces arguments de façon convaincante.

Par ailleurs, l'AHQ-ARQ note également que la Régie permettra aux intervenants de déposer une preuve amendée sur la question du poste Aqueduc le 18 décembre 2019, soit suite aux réponses du Transporteur à la demande de renseignements qu'elle a déposée le 9 décembre dernier.

Montréal

800, rue du Square-Victoria, bureau 4500
C.P. 391, Montréal QC H4Z 1J2
Téléphone : 514 331-5010 | Télécopieur : 514 331-0514

Laval

1200, boul. Chomedey, bureau 400
Laval QC H7V 3Z3
Téléphone : 450 682-5010 | Télécopieur : 450 682-5014

L'AHQ-ARQ annonce qu'il y a de très fortes chances qu'elle dépose une preuve complémentaire alors que le poste Aqueduc fait partie de ses recommandations (et de sa très récente plaidoirie dans le dossier R-4096-2019), le tout sujet à sa lecture des réponses du Transporteur, bien sûr.

Au-delà du report demandé précédemment et avec respect, l'AHQ-ARQ s'interroge sur l'opportunité de déposer son argumentation avant que le dossier ne soit complété sur ce point (poste Aqueduc), d'autant plus qu'aucun autre moment n'est prévu pour argumenter sur cette preuve additionnelle. Peut-être serait-il plus opportun de plaider à une date ultérieure sur tous les aspects du dossier en même temps, le tout respectueusement soumis?

En attente de vos commentaires, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

DHC Avocats



Steve Cadrin, avocat

SC/fn

696416